

ÉDITO

Pédagogie, mensonges, désinformations... ici et ailleurs

Jusqu'il y a peu de temps, les ministres se donnaient une tâche noble : « faire de la pédagogie » pour expliquer la réforme des retraites. La pédagogie étant, selon le Larousse, l'ensemble des méthodes utilisées pour éduquer les enfants et les adolescents, on avait bien senti que dans leurs tentatives d'expliquer la réforme des retraites, le Gouvernement et quelques zélés députés, forts de leur savoir hautain, s'adressaient à l'ensemble de la population comme à des enfants... incapables de comprendre la chose !

Il est aussi dit qu'un bon pédagogue doit pouvoir établir un climat de confiance entre lui et les élèves qu'il encadre. Étant donné que les apprenants sont souvent distants à l'égard de leurs enseignants, le pédagogue doit faire preuve d'humour et d'un peu de légèreté. Pour les enseignants qui, parmi nous, se reconnaissent bien dans cette phrase, on ne peut donner que la mention médiocre à l'exercice qu'a tenté de faire le Gouvernement. Comment établir un climat de confiance quand l'humour et la légèreté laissent la place au mépris, au mensonge et à la fermeture ? Quand tout est fait pour tordre la réalité ? Pour vérifier la tromperie du Gouvernement, se reporter au décryptage de la Cfdt ¹.

Mensonges, désinformations aussi : bientôt un an que Poutine a voulu envahir l'Ukraine. Les propos les plus abjects sont assénés quotidiennement par les responsables russes assimilant les Ukrainiens et les Européens aux nouveaux nazis que doit combattre la Russie ! En ce mois de février, n'oublions pas le peuple ukrainien ².

Bernard MASSABIEAUX

¹ <https://urlz.fr/kGBj>

² <https://urlz.fr/kGCg>



Les retraité-e-s Cfdt présent-e-s à la manifestation du 31 janvier à Nice.

II Vie de l'UFR

Allô le Sgen ?

III Actualité

Non, tou-te-s les retraité-e-s ne sont pas favorables à la réforme Borne des retraites !

IV-V Échos des territoires

Séminaire sur la transition écologique juste — 12 et 13 octobre 2022 à Narbonne.

« On fabrique, on vend, on se paie »

VI Vie de l'UFR

Questions-réponses au conseil de l'UFR.

VII Vie de l'UCR

En route vers le congrès de l'Union confédérale des retraité-e-s.

VIII Vos droits

Du nouveau pour la protection sociale complémentaire.

ALLÔ LE SGEN ? POUVEZ-VOUS ME DIRE QUAND JE POURRAI PARTIR À LA RETRAITE ET À COMBIEN SE MONTERA LE TAUX DE MA PENSION ?

Les militant-e-s des Sgen académiques doivent faire face, de plus en plus souvent, à ces questions de la part de leurs adhérent-e-s...

Les membres des sections syndicales des retraités (SSR) aident les syndicats, mais trop peu maîtrisent les textes juridiques et les procédures administratives. C'était tout l'objet de la session des 25 et 26 janvier de la formation «Réfèrent-e-s retraite» animée par Élisabeth Bagault, de l'Union confédérale des retraités (UCR), et Odile Nave, de l'Union fédérale des retraités (UFR). Nous étions une vingtaine de militants, en retraite ou pas, présents à la fédération.

UNE INQUIÉTUDE CROISSANTE

Cette formation prend appui sur le module « Systèmes de retraites de l'Union confédérale retraités de la CFDT » et sur l'expertise de l'Union fédérale des retraités du Sgen-CFDT.

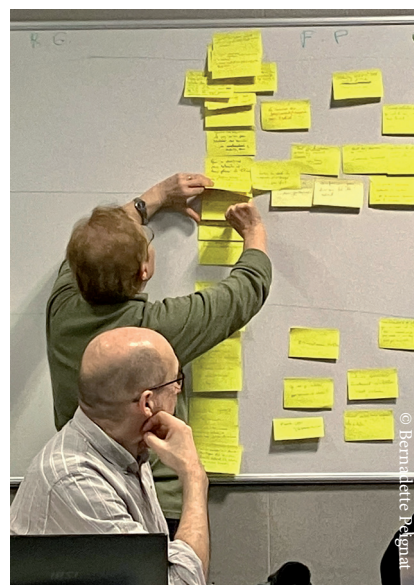
L'actualité nous a montré que, depuis la présentation de la réforme des retraites par la Première ministre, l'inquiétude des adhérents ne fait que croître. Elle s'exprime fortement dans les manifestations, dans les échanges syndicaux, par mail ou sur les réseaux sociaux. Les militants témoignent de fréquentes questions, par mail ou par téléphone, sur l'âge de départ, sur le taux de pension...

LE SAVOIR-FAIRE CFDT

De nombreux outils ont été présentés pendant ces deux journées, des informations pratiques et utiles au militant syndical, actif ou retraité, et en premier le « Guide des pensions », dont Odile Nave est une des chevilles ouvrières. Conçu par la CFDT-Retraités, il est une référence en matière de documentation sur les retraites depuis 2004 et assure, pour la CFDT Retraités, un référencement sur Google qui fait pâlir de jalousie les autres organisations syndicales tant sa consultation bat des records de connexions (un article de *Syndicalisme Hebdo* lui est consacré dans le numéro 3858¹).

Après un tour de table et la collecte de nombreuses questions, Odile a présenté l'historique des réformes de retraites pour en comprendre les évolutions et le

fonctionnement. Puis Élisabeth, dans son intervention, a dit l'importance du relevé de carrière, document de base du travail militant. Pour passer aux exercices pratiques, nous avons travaillé sur un cas concret à partir d'un relevé de carrière anonymisé d'un agent adhérent :



l'ouverture des droits et l'âge de départ à la retraite, l'impact de la réforme envisagée en 2023, le calcul du montant de la pension, la prise en compte de périodes dites « assimilées » (maladie, maternité, accident du travail, invalidité, chômage y compris activité partielle Covid, service national, formation, décote/surcote).

Ces deux jours intenses de formation intergénérationnelle ont permis aux militants de repartir dans leur syndicat avec des outils, des pratiques et un réseau. La réforme des retraites n'a pas fini de faire militer au Sgen et dans nos SSR !

Quelques sites utiles :

- <https://ensap.gouv.fr> (voir l'encadré de la page III de cet encart).
- <https://urlz.fr/hmgf>, le site de l'Union confédérale CFDT des retraités. Vous y trouverez le « Guide des pensions » et ses 66 fiches pratiques régulièrement mises à jour.
- <https://urlz.fr/kBXb>, le site Info Retraite pour consulter et télécharger vos relevés de situation individuels.
- <https://www.mademandederetraitenligne.fr/>, pour demander la liquidation dans tous les régimes auprès desquels vous avez cotisé et pour obtenir les justificatifs numérisés.

Bernadette PEIGNAT et Odile NAVE

¹ « Le guide des pensions de la CFDT-Retraités plébiscité », <https://urlz.fr/kBWY>

NON, TOU-TE-S LES RETRAITÉ-E-S NE SONT PAS FAVORABLES À LA RÉFORME BORNE DES RETRAITES !

Le ministre du Travail, Olivier Dussopt, a assuré qu'un objectif « absolument majeur » de la réforme des retraites était d'« améliorer notre système, parce qu'il est injuste ». Pourtant, la réforme proposée va bien accroître les injustices...

Indéniablement le Gouvernement et le Président de la République maquillent les réalités. Lors des vœux du Président à la Nation, le mot « travail » a été prononcé de nombreuses fois. Mais travailler pour qui et pour quoi ? Pour accroître le bénéfice des entreprises, augmenter le salaire des dirigeants, enrichir les actionnaires ? Voilà sans doute pourquoi, du point de vue de nos dirigeants, il faut travailler – et travailler de plus en plus longtemps.

On fait croire aux citoyennes et citoyens que cette réforme est nécessaire pour sauver le système par répartition des retraites. Mais il y a bien d'autres moyens de sauvegarder le système s'il y a véritablement péril. Il serait temps de préserver la cohésion sociale en mettant à contribution les plus riches sur la base d'indicateurs objectifs comme le revenu, mais aussi le patrimoine.

En repoussant à 64 ans l'âge légal de la retraite, les pensions vont être principalement financées



par les ouvriers et les employés qui ont commencé à travailler plus tôt que les diplômés. La décote est très injuste pour les carrières incomplètes qui pèsent particulièrement sur les femmes. Les retraites continuent à amplifier les inégalités de salaires entre les hommes et les femmes.

L'espérance de vie des hommes les moins riches était inférieure de 13 années aux hommes les plus riches. Plus on est aisé plus l'espérance de vie est élevée (cet écart est moindre chez les femmes).

Avec la réforme des retraites 2023, un ouvrier sera soumis à une triple peine : il est à la fois plus enclin aux accidents du travail, il a une vie en moins bonne santé et en fin de parcours, il aura financé durant plus longtemps la retraite des autres catégories sociales plus favorisées.

Comme la CFDT, les retraités du Sgen-CFDT doivent réfuter les arguments avancés pour justifier le report de l'âge de la retraite à 64 ans. Refusons cette réforme !

Bernard VALENTINI

Pourquoi un tel entêtement de notre Président de la République sur le report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans ?

Comment peut-il affirmer que notre système de retraite est en danger alors que le Conseil d'orientation des retraites (COR) écrit, dans son rapport de septembre 2022 : « Sur la période 2021-2027, couverte par les prévisions du gouvernement établies dans le cadre du programme de stabilité, les dépenses de retraite dans le PIB seraient globalement stables. Elles passeraient de 13,8 % en 2021 à 13,9 % du PIB en 2027 ».

Pourquoi ne veut-il pas entendre parler du problème lié à l'emploi des seniors ? S'ils avaient encore accès au travail, ils cotiseraient et réduiraient ainsi sérieusement le déficit par ailleurs supportable de notre régime par répartition... Et si les salaires des femmes étaient les mêmes que ceux des hommes à travail égal, les cotisations augmenteraient également.

La défiance du Président envers les partenaires sociaux (ceux qui ne gèrent pas si mal, voire bien, le régime complémentaire Agirc-Arcco), incite à penser qu'il souhaite leur disparition. Ce ne sont pas les concertations de fin 2022 et début 2023 qui auraient pu remplacer une négociation autour d'une table entre partenaires qui se respectent qui nous feront changer d'avis.

Le report à 64 ans, c'est non. Les négociations sur l'emploi des seniors, sur les critères de pénibilité, sur la création d'un compte épargne-temps, sur l'égalité salariale, c'est oui !

Jean GULLAUD

Comment retrouver vos documents de retraite concernant votre carrière dans le public ?

Il suffit d'aller sur le site public Ensap (ensap.gouv.fr) et de vous laisser guider.

Vous pourrez y télécharger et imprimer vos bulletins de pension, vos attestations fiscales et titres de pension.

Lors de la première connexion, vous devrez créer votre compte avec, comme identifiant, votre numéro de Sécurité sociale à 15 chiffres, puis vous ajouterez le mot de passe de votre choix.

Bonne navigation !

SÉMINAIRE SUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE JUSTE — 12 ET 13 OCTOBRE 2022 À NARBONNE

La CFDT s'investit depuis longtemps dans les questions de transition écologique comme en témoigne son travail dans le cadre du Pacte du pouvoir de vivre et d'agir (PPVA).



À ce titre, l'Union régionale interprofessionnelle (URI) d'Occitanie a proposé à ses militants un séminaire sur la transition écologique juste, lequel a retenu l'attention de l'union territoriale des retraités (UTR) du Gard (UTR30). L'UTR30 a vu là l'occasion d'explorer le syndicalisme de demain en engrangeant dès à présent informations et formation. Pendant ces deux journées, plusieurs représentants d'associations impliquées dans cette démarche nous ont permis de prendre conscience de nos responsabilités et de notre possible contribution.

L'URGENCE CLIMATIQUE

La Fresque du climat dévoilée en novembre dernier (lire p. 16 in *Profession Éducation*) expose les enjeux climatiques et les liens de cause à effet. Les objectifs affichés ne seront pas faciles à atteindre – réduire de 40 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et réduire d'ici 2050 à deux tonnes par Français nos actuelles douze tonnes d'empreinte carbone d'ici 2050).

Qui dit transition dit rupture, rupture avec nos habitudes de vie quotidienne et de consommation. Dans cette perspective, nous avons échangé avec le représentant de l'Ademe¹, agence publique de la transition écologique, qui finance des projets comme le recyclage du plastique (seuls 30 % sont recyclés pour l'instant), l'utilisation de l'hydrogène ou du méthane.

Autre intervention remarquée, celle de la déléguée du plan Climat air énergie territorial (PCAET) Occitanie du Grand Narbonne² : le collectif met en place une politique d'atténuation et d'adaptation au changement

climatique avec maîtrise de la consommation d'énergie et développement des énergies renouvelables.

Le directeur de France Nature environnement (FNE) Occitanie a présenté les actions concrètes de son association, par exemple combattre devant les tribunaux les décharges sauvages ou promouvoir le pastoralisme, ou bien encore encourager le retour aux cultures adaptées au climat et rétablir les zones humides en priorité, de façon légale ou par jurisprudence.

LE MODÈLE D'UNE ÉCOLOGIE JUSTE

Laure Pelletier, secrétaire confédérale en charge de la politique écologique à la CFDT, a bien insisté sur l'écologie juste, car tous ces objectifs ne seront atteignables que s'il y a une démocratie partagée, avec surtout des possibilités d'agir partagées par tous, quel que soit le revenu de chacun. « L'essentiel est bien de donner corps à notre pouvoir d'agir plutôt que de subir » a-t-elle déclaré. Un cadre légal existe : la loi dite Climat et résilience d'août 2021 entend « accélérer notre modèle de développement vers une société neutre en carbone plus résiliente, plus juste, plus solidaire ».

De son côté l'URI Occitanie propose sur son site un espace Nouvel Horizon³ dédié à l'écologie juste ; d'autres formations sont déjà programmées par l'URI qui prévoit une réunion au printemps 2023 pour dresser un état des lieux des initiatives prises suite à ce séminaire. À nous de nous emparer de ces enjeux et de repartir dans nos territoires en gardant en mémoire la phrase de Laure. À notre niveau, que faisons-nous déjà ? Que pouvons-nous faire en plus pour contribuer positivement à l'amélioration des conditions de vie sur notre planète, toute modeste que soit notre contribution ? Alors à nous d'agir !

Régine FRANCAL

¹ <https://www.ademe.fr/>

² <https://urlz.fr/knTi>

³ <https://www.nouvel-horizon-cfdt.fr/>

« ON FABRIQUE, ON VEND, ON SE PAIE »

Ce slogan a fait le tour de la France et même au-delà en 1973, initiant une nouvelle forme de lutte contre la fermeture d'une entreprise programmée par des décisions patronales.

Des salariés de Lip relevaient la tête et refusaient la fatalité des licenciements. Ils faisaient preuve d'une imagination sans bornes, organisés collectivement, avec le souci d'impliquer tout le monde, décidant de produire des montres, de les vendre et de se payer avec le produit des recettes. Ils étaient ouverts au monde extérieur et à ceux qui luttait, au Larzac et ailleurs, et suscitaient la solidarité de milliers de militants, partout en France et ailleurs, au travers de ventes de montres, de meetings, de manifestations, de rencontres.

Ce conflit dura plusieurs années avec un point culminant dont beaucoup de retraités se souviennent encore : la grande marche du 29 septembre à Besançon. Sous une pluie battante, plus de 100 000 personnes défilant dans les rues bisontines. Les boutiques avaient tiré les rideaux par solidarité. Cette mobilisation a fait la démonstration que le mouvement des Lip allait bien au-delà des cercles habituels qu'ils soient syndicaux ou politiques.

La section syndicale CFDT qui comptait nombre de militants du défunt parti socialiste unifié (PSU) fut l'élément moteur de cette lutte tout en cherchant en permanence l'unité avec la section CGT. D'autres salariés s'étaient organisés en « comité d'action », forme d'organisation de plus ou moins longue durée, fort utilisée à l'époque. C'est l'unité qui a prévalu tout au long du conflit en faisant participer au maximum

l'ensemble des salariés aux prises de décision.

La lutte n'excluait pas les propositions pour sortir du conflit comme le montre cet extrait de proposition commune CFDT, CGT, FO, CGC

présentée à monsieur Giraud (médiateur nommé par le gouvernement qui avait élaboré « un plan » démantelant les activités de l'usine et ne garantissant pas le réemploi des Lip) le 9 octobre 1973 :

« 1) X travailleurs seront directement et immédiatement réembauchés dans les différents secteurs d'activités de l'ancienne Société Lip (horlogerie, équipements, machine-outil).

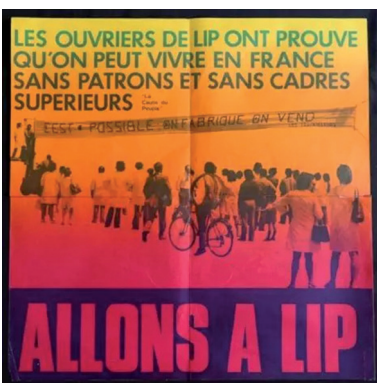
2) X travailleurs seront mis en pré-retraite à partir de 55 ans. Outre ces dispositions, tous les travailleurs de 50 ans et plus seront maintenus dans leur emploi.

3) On constate le départ à la date du... de X travailleurs par rapport aux effectifs au 30 juin 1973.

4) En conséquence, le nombre de travailleurs ne pouvant pas être immédiatement réembauchés dans les activités diverses citées ci-dessus, se monte à... Ces travailleurs sont placés en stage de formation. »

Sous des formes innovantes mais aussi pragmatiques, des salariés se sont battus pour leur emploi et se sont ouverts à la société de l'époque. Le groupe qui s'est constitué à Besançon pour conserver la mémoire de cette lutte devenue symbolique, voire mythique, est bien conscient que, 50 ans après, le nom de Lip parle aux retraités d'aujourd'hui mais moins, hélas, aux actifs qui n'ont pas connu cette époque. Des documents filmés sont visibles sur notre site <https://www.cfdt-retraités.fr/Doubs>.

Jean GULLAUD



CONSEIL DE L'UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉ-E-S : QUESTIONS-RÉPONSES, TEMPS FORTS ET DÉBATS

Le conseil de l'UFR Sgen, réuni au siège de la fédération, a accueilli de nombreux-ses invité-e-s pour débattre, deux jours durant, avec les militant-e-s qui ont apprécié la qualité et l'expertise des intervenant-e-s.

Les intervenants étaient Martial Crance, secrétaire général adjoint de l'Uffa, et Marinette Soler, secrétaire nationale de l'Union confédérale des retraités (UCR) pour un débat sur la protection sociale complémentaire (PSC), l'impact des derniers accords sur les retraités, et l'évolution des mutuelles. Sont également intervenus Françoise Lambert, trésorière de la fédération Sgen, Élisabeth Ritzenthaler, secrétaire nationale en charge des élections professionnelles, et Jean-Marc Marx, secrétaire national qui suit l'UFR pour la fédération.

Martial Crance, négociateur pour l'Uffa, a présenté l'historique du projet de PSC initié en 2013. Puis il a abordé l'actualité de la négociation pour la Fonction publique. Les fédérations CFDT ont en effet donné un mandat de négociation à l'Uffa pour l'élaboration des ordonnances concernant la loi de transformation de la Fonction publique qui inclut la PSC (voir page VIII).

Marinette Soler est intervenue sur le dossier des mutuelles en rappelant que l'UCR adhère au contrat collectif Mgen Solutions. Ce contrat existe aussi à

destination des adhérents Mgen qui peuvent y souscrire (il existe quatre niveaux de protection). Elle a alerté les conseillers sur l'augmentation des tarifs 2023 de Mgen Solutions (voir l'article sur le site de l'UCR, <https://urlz.fr/kwQG>).

Dans le débat qui a suivi, la question du refus de la grande sécu a été évoquée. Le fait que l'État soit seul au pilotage du dispositif, a conduit au rejet du projet. Des conseillers s'interrogent sur le fait que la CFDT n'ait pas porté cette question de « grande sécu » ou « assurance maladie à 100 % ». Pourquoi refuser le débat en congrès sur ce sujet, se contentant de dire « la CFDT ne revendique pas la disparition des complémentaires » ?

Élisabeth Ritzenthaler a salué, au sujet des élections professionnelles de décembre, l'engagement des retraités sollicités par les Sgen académiques pour l'appel au vote des adhérents.

Jean-Marc Marx a évoqué l'actualité revendicative : les difficultés de recrutement des personnels dans l'éducation, le manque d'attractivité, mais aussi le report du concours en fin de M2, le mouvement dans l'enseignement professionnel et la bonne mobilisation du 18 octobre Sgen/Fep; enfin, dans l'enseignement supérieur, le manque de moyens devant le nombre d'étudiants.

Françoise Lambert, trésorière, est intervenue lors de la discussion sur les finances, le budget et la presse avec un diaporama très complet. L'essentiel de son intervention a été consacré à la diffusion du journal Profession Éducation et de son paiement par les unions territoriales des retraités (UTR), pas simple dans certains territoires... À suivre!

Bernadette PEIGNAT

¹ <https://www.ademe.fr/>

² <https://urlz.fr/knTi>

³ <https://www.nouvel-horizon-cfdt.fr/>



EN ROUTE VERS LE CONGRÈS DE L'UNION CONFÉDÉRALE DES RETRAITÉ·E·S

Un congrès à la CFDT est toujours un temps fort de démocratie, pour le débat, pour le partage, et la prise de décision pour les quatre années à venir.



En juin prochain, l'Union confédérale des retraité·e·s (UCR) CFDT tiendra son 26^e congrès à Valence. Le thème en sera « Agir collectivement pour un syndicalisme dynamique et transgénérationnel ».

Les militants ont reçu l'avant-projet de résolution générale proposé par le bureau national de l'UCR. Comme l'a écrit dans son édito Benoît Prince, secrétaire général adjoint, « Le texte met l'accent sur la nécessité, pour la CFDT Retraités, tout en s'appuyant sur les valeurs de la CFDT, de répondre aux questions intergénérationnelles telles que le cadre de vie, la santé, l'autonomie, la retraite, la lutte contre les discriminations ou le défi de la transition écologique ».

Dominique Fabre, secrétaire générale de l'UCR et Benoît Prince ont prévu de présenter le projet de résolution auprès des unions fédérales de retraités (UFR) et des unions régionales de retraités (URR). Ils seront présents à notre UFR le 22 mars prochain pendant notre conseil. Ce sera l'occasion pour les conseillères et conseillers de débattre en direct avec les responsables de la CFDT Retraités, en amont du congrès.

Il appartient aux unions territoriales de retraités (UTR) de préparer collectivement cette échéance importante de la vie syndicale CFDT. Celles-ci ont jusqu'au 3 mars 2023 pour enrichir et proposer des amendements à cette résolution générale. Ce sont les délégations des UTR qui porteront les mandats et voteront les textes de congrès. Les adhérents des sections syndicales de retraités (SSR) au sein de leur UTR, sont invités à participer aux réunions préparatoires en amont du congrès pour réfléchir, débattre et amender si nécessaire le texte qui est proposé.

Soyons présents et faisons entendre notre voix.

Saisissons-nous de ce moment démocratique, à l'heure où Laurent Berger s'appuie sur nos textes de congrès justifiant l'action de la CFDT et ses revendications pour défendre le 64 ANS C'EST NON !

Bernadette PEIGNAT

Bientôt le congrès de la CFDT Retraités !

La coordination des sections syndicales des retraités (SSR) 59-62 réfléchit et propose des amendements. Les retraités du Sgen-CFDT Nord-Pas-de-Calais ont en effet l'habitude de travailler en groupement de SSR même si, il faut bien le reconnaître, les participants viennent principalement de la métropole lilloise.

Le 23 janvier, ils étaient dix, principalement réunis pour étudier le projet de résolution de la CFDT Retraités en vue de son congrès de juin 2023 et ce sont une dizaine d'amendements qui ont été proposés. Reste à ce qu'ils soient retenus par une ou plusieurs unions territoriales des retraités (UTR) – les prochaines semaines nous le diront. Sera-t-on étonné que des amendements touchent à l'environnement, aux successions ou aux complémentaires santé ? Sur ce dernier point, nos propositions d'amendements pour le « 100 % santé » lors des congrès CFDT n'ayant pas franchi l'obstacle de la commission des résolutions, nous exprimons – via un amendement – le souhait que soit engagée une réflexion sur ce sujet. Des amendements écologiques, afin qu'on parle « rénovation énergétique » et pas seulement « isolation thermique » ou que soit précisé, à propos des transports doux, les actions à mener au niveau local afin d'encourager l'usage de la marche ou du vélo par l'aménagement de l'espace public.

Jacques DEVODDÈRE



DU NOUVEAU POUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE (PSC)

Les cotisations de la PSC « Santé » (maternité, maladie et accident) seront prises en charge à 50 % par l'employeur dans la fonction publique de l'État (FPE). Les retraité-e-s sont aussi concerné-e-s.

L'accord interprofessionnel du 11 janvier 2013, signé par presque tous les partenaires sociaux, impose à l'employeur privé de financer à 50 % la complémentaire santé collective. L'article 40 de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 étend cet accord à la Fonction publique en autorisant le Gouvernement à prendre une ordonnance pour « Redéfinir la participation des employeurs au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs personnels ainsi que les conditions d'adhésion ou de souscription de ces derniers, pour favoriser leur couverture sociale complémentaire ».

AU TOUR DE LA FONCTION PUBLIQUE

L'ordonnance du 17 février 2021 relative à la PSC dans la Fonction publique (FP), dans la rédaction de laquelle la CFDT s'est fortement impliquée, inscrit dans les statuts de la FP les principes de participation de l'employeur à hauteur d'au moins 50 % pour la couverture des garanties minimales Santé et d'une participation éventuelle à la couverture d'une garantie Prévoyance. Les contrats en jeu doivent aussi garantir la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, notamment en faveur des retraités et des familles (articles L827-1 à L827-3 du Code général de la FP : <https://urlz.fr/ktsf>).

Un accord interministériel relatif à la PSC « Santé » propre à la Fonction publique d'État (FPE) a été signé le 26 janvier 2022 par l'ensemble des organisations syndicales (OS) de la FPE (<https://urlz.fr/ktAw>). Le décret du 22 avril 2022 (<https://urlz.fr/ktAx>) et l'arrêté du 30 mai (<https://urlz.fr/ktAB>) en précisent les modalités de mise en œuvre et les contenus.

Dans la FPE, la participation obligatoire de l'État à la PSC débutera le 1^{er} janvier 2024. Elle remplacera les 15 € perçus actuellement par les agents ainsi que les référencements en cours avec CNP Assurances, Intériale et la MGEN pour le ministère de l'Éducation

nationale (MEN). L'accord, en négociation ministère par ministère, ne pourra être que mieux-disant que l'accord FPE. Le MEN sélectionne, après mise en concurrence, un ou plusieurs contrats collectifs d'une durée maximale de six ans, auxquels l'adhésion est obligatoire sauf dispense. Il est aidé par une commission paritaire de pilotage et de suivi (CPPS) composée de représentants du MEN et des OS représentatives qui participe aussi à la fixation des cotisations, et qui a à sa disposition un fonds d'aide à destination des retraités. Il n'y a pas de recueil d'informations médicales, ni de condition d'âge pour les actifs.

La cotisation de référence correspond au coût du panier de soins conséquent négocié. En lui ajoutant le coût des mécanismes de solidarité (retraités, ayants droit...), on obtient la cotisation d'équilibre, prise en charge à 50 % pour un actif. Le bénéficiaire actif paiera un forfait de 20 % de cette cotisation d'équilibre et une part individuelle solidaire d'en moyenne 30 % de la cotisation d'équilibre, part tenant compte de la rémunération brute perçue.

ET POUR LES RETRAITÉ-E-S ?

La cotisation des retraités est fixée de manière à financer le recours effectif aux garanties couvertes par le contrat. Elle évolue progressivement de 100 % à 175 % maximum de la cotisation d'équilibre en six ans après le départ en retraite, et n'évolue plus après 75 ans. Les retraités actuels seront informés par le gestionnaire de leur régime de retraite et auront un an pour demander à adhérer au contrat collectif de leur ancien ministère, sans qu'on puisse le leur refuser.

Pour le volet PSC « Prévoyance », le ministère traîne des pieds alors que les OS demandent à finaliser avant la fin de ce premier trimestre.

Bernard MASSABIEAUX